



**BROCANTE VIDE GRENIER
DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018
à LARCAY au BORD DU CHER.
Installation à partir de 6H**

**Cette manifestation est organisée par le COMITE DES FETES DE LARCAY.
Renseignements au 06.80.58.55.30 ou 06.23.41.24.69.**

Bulletin à retourner à : COMITE DES FETES DE LARCAY - MAIRIE DE LARCAY - 37270 LARCAY.

INSCRIPTION : personne physique ou personne morale.

Je soussigné(e),

NOM.....**PRENOM**.....

ADRESSE.....**VILLE**.....

TEL (*) (*) **indiquer un numéro de portable pour recevoir confirmation de votre inscription)**

Né(e) le.....**à**.....**Département**.....

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

Délivrée le**Par**.....

Pour les personnes morales n° RCS ou RM

VEHICULE : MARQUE.....**IMMATRICULATION**.....

(Le véhicule restera sur le site avec l'exposant pendant toute la manifestation)

Désire réserver**mètres** **soit****€**

Tarif : particuliers 12€ les 5 mètres, professionnels 20€ les 5 mètres – Emplacement par multiple de 5 mètres

Demande à Monsieur le Maire de Larçay, l'autorisation de me livrer à l'activité de revendeur d'objets mobiliers, à titre exceptionnel et non renouvelable, à l'occasion de la manifestation du 3 Septembre 2017.

Déclare sur l'honneur :

Pour les personnes physiques : Ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés. (Article L 310-2 du Code de Commerce)

Pour les personnes morales : Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de Commerce et tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

Déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur (Loi du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers).

Le paiement devra être joint au bulletin d'inscription afin que celle-ci soit validée.

Chèque à établir à l'ordre du COMITE DES FETES DE LARCAY.- Il ne sera pas accusé réception de l'inscription-sauf pour les personnes qui auront indiqué un numéro de portable sur le bulletin d'inscription

Les objets présentés restent sous la seule responsabilité de l'exposant. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'incident, vol, bris ou tout autre événement. J'ai pris note du règlement ci-dessus et sais que toute annulation de ma part ne pourra donner lieu au remboursement de l'inscription qui restera acquise à l'organisateur.

Fait à**Le**.....

SIGNATURE :

NB : Afin de respecter la législation en vigueur en matière de marchés à la brocante soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants seront consignés sur un cahier paraphé qui sera remis à la préfecture.

Document imprimé par le CDFDL

Ne pas jeter sur la voie publique.